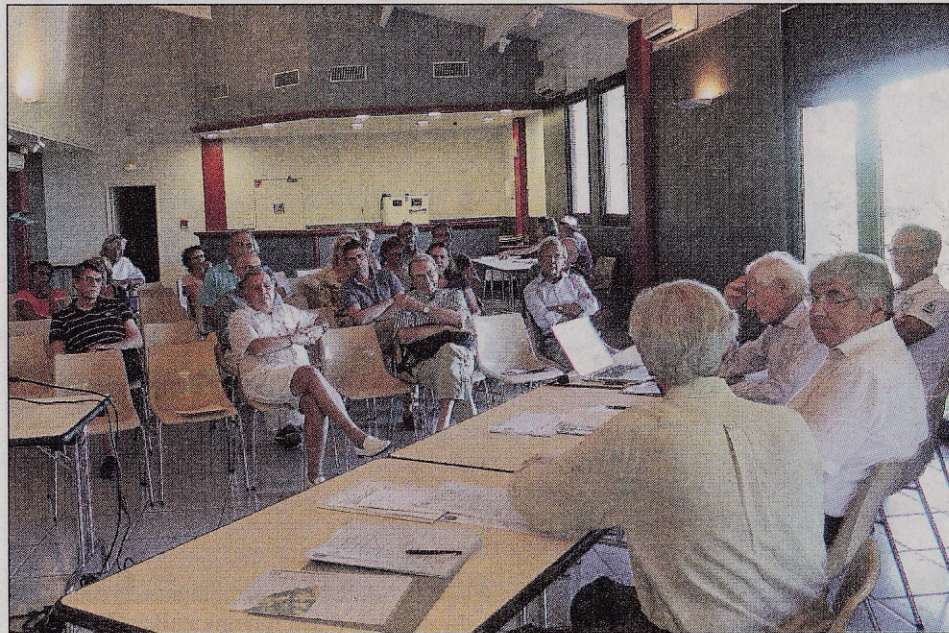


Amis de Ramatuelle : un don de 10 000€ pour le cap Taillat

En présentant le rapport financier de l'association Les amis de Ramatuelle dont il est le trésorier, Pierre Grange a souligné le solde bancaire de plus de 26 000 euros. Les membres du bureau et le président, Gérard Alexandre, mettent un point d'honneur à mener leurs actions en dialogue avec l'équipe municipale, en « cherchant des solutions amiables » si bien que cette somme importante conservée pour d'éventuelles procédures juridiques que nécessiteraient « la défense de l'environnement sur la commune de Ramatuelle », objet principal de la structure créée en 1970, n'est que rarement utilisée à cette fin. Les membres présents se sont donc mis d'accord pour un don de 10 000 euros en faveur du programme de reboisement du Conservatoire des Espaces Naturels PACA, suite aux récents incendies au cap Taillat. « A condition que ce don soit destinée à la commune de Ramatuelle » ont-ils spécifiés.



«Les Amis de Ramatuelle» compte plus de 200 adhérents mais peu se sont déplacés pour l'Assemblée Générale dont le quorum était néanmoins atteint.

(Photo F.Ba)

Problématiques débattues

Ils ont remercié le maire pour la bonne gestion municipale du sinistre puis Roland Bruno a répondu à leurs inquiétudes face au futur aménagement de la

plage de Pampelonne ou à l'application du décret plage qui oblige à monter et démonter les établissements saisonniers et réduit de 10% la surface de plage exploitable par les plagistes, représentés par Jean-Claude Moreu lequel a également

exposé les siennes autour du projet de zone de mouillage écologique. L'obligation légale de débroussaillage a été abordée permettant l'éclosion d'une idée d'appel d'offre que pourrait lancer l'association auprès de sociétés

spécialisées facilitant sa gestion par les adhérents, pour la plupart résidents secondaires.

Préserver Ramatuelle

Autre thème abordé : le besoin d'une montée en débit de l'accès internet, en cours de mise en place. Pour finir, une dame propriétaire à l'Escalet, s'est inquiétée de la rigidité accrue des nouvelles règles de construction inscrites au Plan Local d'Urbanisme en cours de révision sur les zones urbaines pavillonnaires ce qui a donné au maire l'occasion de confirmer sa volonté de «préserver Ramatuelle» et d'expliquer que la commission tiendra compte de certaines remarques exprimées, que le PLU serait arrêté à la fin du mois en Conseil municipal, avant d'être soumis à l'Etat pour une enquête publique qui aura lieu autour de Noël. La période de concertation est donc encore ouverte.

F.BA.